

Rentrée sociale 2025-2026 : Synthèse des enjeux et priorités de l'Uniopss par secteur

Publication annuelle de référence du réseau Uniopss-Uniopss, le Document de Rentrée Sociale propose une analyse des enjeux politiques et budgétaires, ainsi qu'un regard transversal sur l'actualité des politiques publiques dans les champs de la santé, du social et du médico-social. Zoom sur les principaux enjeux et priorités par secteur en cette rentrée 2025.

SANTÉ

La santé comme enjeu de citoyenneté

➤ Contexte et enjeux

La santé, comme bien d'autres secteurs essentiels de notre société, connaît une période de transformation. Les causes en sont multiples et connues : augmentation des maladies chroniques, vieillissement de la population, hausse des dépenses, hausse des coûts des soins, des médicaments, des actes médicaux, pénurie de professionnels de santé, politiques de prévention insuffisantes ou inadaptées. Or cette transformation manque de pilotage et d'un cap clair.

L'Uniopss inscrit ses analyses dans une optique de santé globale, définie comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* » par l'OMS. En ce sens, l'Uniopss est convaincue que pour être efficient et ne laisser personne de côté, notre système de santé ne doit plus être animé par une vision uniquement sanitaire, centrée autour de la figure du médecin ou du professionnel de santé omniscient. Mais si l'on veut promouvoir une santé publique inclusive et protectrice, il est nécessaire d'avoir un service de santé misant sur la coordination des soins, l'égal accès à la prévention et aux soins, la reconnaissance des savoirs expérientiels et la participation des personnes bénéficiaires, depuis l'élaboration des politiques publiques jusqu'à leur évaluation.

Dans un contexte d'attaque sans précédent des financements de notre solidarité, l'Uniopss sera attentive à ce que les choix budgétaires tendent – ou ne nuisent pas – à une transition vers un système de santé juste, solidaire, inclusif, participatif et préventif, porteur de sens pour les professionnels comme pour les citoyens.

➤ Priorités

- **Redonner du sens par une approche globale du parcours des personnes.** Avoir une approche globale du parcours de la personne, avec elle en tant qu'actrice à part entière de son parcours, permettra de (re)donner du sens à son accompagnement, ainsi qu'une vision d'ensemble aux professionnels.
- **Engager un virage préventif pour notre système de santé.** Face à l'augmentation des maladies chroniques, au vieillissement de la population et à la pression sur les finances publiques, ce virage apparaît d'autant plus indispensable.

- **Santé mentale : passer de la Grande Cause aux grands actes !** Si une campagne de lutte contre la stigmatisation de la santé mentale est utile, elle doit s'accompagner d'actions concrètes visant à une amélioration et à une réorganisation de l'offre en santé mentale et en psychiatrie. L'Unipss a publié un plaidoyer en ce sens, dans lequel elle appelle à une réforme structurelle s'intéressant à la fois aux soins, à la prévention et aux causes sociales profondes de la dégradation psychique, notamment chez les jeunes. Ce document souligne l'urgence d'une politique humaine, solidaire et citoyenne, en privilégiant une approche globale.
- **Garantir les financements mentionnés dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie.**

POLITIQUES DE L'AUTONOMIE

Entre transitions démographiques et aspirations sociales

➤ Contexte et enjeux

Le secteur de l'autonomie est questionné dans un contexte d'évolution démographique, d'évolution des attentes sociales, de nécessité croissante de réponses individualisées et des limites de l'existant. Les politiques de l'autonomie sont à un tournant.

Les tensions dans le secteur continuent de s'aggraver : pénurie de professionnels, pression budgétaire... En l'absence de grande réforme du champ de l'autonomie, seules des mesures ponctuelles ont été engagées ou sont à venir.

Les pouvoirs publics sont donc appelés à faire évoluer les dispositifs existants, en dépassant les logiques cloisonnées selon des catégories de publics et les logiques d'autorisations qui ont longtemps guidé les politiques publiques. Cela implique aussi de revoir la tarification pour rendre opérant ce changement de paradigme.

➤ Priorités

- **Faire du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) un observatoire territorial des besoins en mesure d'influer sur l'offre médico-sociale.** Découlant d'un travail de repérage des besoins non couverts, le SPDA doit pouvoir contribuer à l'élaboration de l'offre, en articulant les besoins exprimés par les personnes concernées et les réalités de terrain vécues par les acteurs du SPDA, notamment les acteurs associatifs présents dans tous les territoires, en établissement comme pour le domicile. Un observatoire national pourrait être créé par la CNSA afin de piloter la donnée et de mettre en place une réforme des concours aux départements permettant de remédier aux inégalités territoriales.
- **Reconduire le fonds d'urgence/aide exceptionnelle aux Ehpad de la LFSS 2025** (voire l'étendre aux résidences autonomie et services à domicile). Plus globalement, il convient d'envisager une réforme de fond sur le secteur du grand âge, notamment concernant le modèle économique des Ehpad, afin d'éviter le recours à des mesures d'urgence.
- **Aller au-delà de la création attendue, et loin d'être atteinte aujourd'hui, de 50 000 postes en Ehpad d'ici 2030.**
- **Supprimer la réserve prudentielle au profit de l'Ondam.** Utiliser les crédits non dépensés pour financer la transformation de l'offre et des mesures d'attractivité des métiers.
- **Réforme des SAD :** uniformiser les pratiques des conseils départementaux dans l'esprit de la réforme et permettre un droit à l'erreur et au changement de partenaire sans perdre ses autorisations pour les SSIAD ayant conventionné pour 5 ans avec un SAAD qui déciderait de se retirer durant cette période.

- **Mener des travaux d'évaluation et de clarification de la prise en charge des frais de transport des personnes en situation de handicap** par l'Assurance maladie.
- **Pérenniser le déploiement de l'habitat inclusif, accompagné, partagé et inséré.** Le taux de prise en charge par la CNSA diminue en effet avec le temps (80 % en 2021, 65 % en 2023 et 50 % en 2025). Se pose donc la question de la capacité des conseils départementaux, en difficultés, à absorber ce niveau de financement.
- **Abroger la barrière d'âge** pour bénéficier de la prestation de compensation du handicap, et étudier les contours d'une prestation universelle d'autonomie quels que soient l'âge, l'état de santé ou le handicap.
- **Améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes** : formations relatives au vieillissement pour les professionnels du handicap et de santé, augmentation et adaptation des espaces de vie des établissements à ces personnes...

ENFANCES, FAMILLES, JEUNESSES

Des réformes sous contraintes et une mise en péril des droits des enfants

➤ Contexte et enjeux

Affichées comme une priorité du quinquennat, les politiques relatives à l'enfance peinent toujours à se doter d'une vision globale. Présentée comme un levier pour assurer la cohérence et la continuité des actions conduites dans une période politique tourmentée, la création d'un haut-commissariat à l'enfance début 2025, et non d'un ministère de plein exercice, a suscité les critiques de nombreux acteurs du secteur, dont l'Uniopss. De fait, derrière les ambitions, fondamentales, affichées depuis plusieurs années — création d'un service public de la petite enfance ou lutte contre la pauvreté infantile — se cachent des actions fragmentées et peinant fortement à se concrétiser.

Dans un contexte de pénurie de professionnels et de pression budgétaire, les objectifs affichés hier semblent d'ores et déjà s'effacer. Ainsi, la création de 200 000 places d'accueil pour les jeunes enfants n'est plus évoquée dans les discours et documents ministériels, de même que certains piliers de la réforme de la justice pénale des mineurs de 2021. En matière de protection de l'enfance, de nouvelles lois sont adoptées ou en cours d'élaboration alors même que les précédentes ne sont pas appliquées. Entre logiques punitive et curative, et recherches d'économies le risque de réformes mettant en péril les droits des enfants, les familles et les associations qui les accompagnent est grand.

L'État doit donc urgemment assumer son rôle moteur, en garantissant des moyens adaptés, une application homogène des droits, ainsi qu'une reconnaissance effective de la parole des enfants et des familles. L'avenir de notre modèle social dépend directement de notre capacité, aujourd'hui, à protéger, soutenir et accompagner les plus jeunes d'entre nous.

➤ Priorités

- **Garantir un égal accès de tous les enfants aux modes d'accueil.** L'Uniopss plaide, en ce sens, pour que la réforme des financements des modes d'accueil, qui doit se déployer à compter de 2027, fasse l'objet de concertations avec l'ensemble des parties prenantes.
- **Compenser, pour les collectivités locales, les nouvelles compétences obligatoires** de ces dernières en matière de petite enfance.
- **Inclure, dans les objectifs du Service public de la petite enfance l'accessibilité géographique et financière** de l'offre d'accueil.

- **Soutenir la parentalité**, centrée sur l'accompagnement des parents et la reconnaissance de leur rôle d'éducateurs.
- **Intégrer la protection de l'enfance dans une politique globale de l'enfance.**
- **Défendre la diversification des réponses pénales** pour les jeunes en conflit avec la loi, y compris en matière de placement.
- **Renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs**, en proposant de retirer toute mention aux ressources ou au soutien familial insuffisants ouvrant le droit à un accompagnement après la majorité et en demandant de revenir sur l'exclusion des accompagnements des jeunes ayant une obligation de quitter le territoire français.
- **Préserver l'expertise et les moyens des services de placement éducatif à domicile.**

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION :

Accès aux droits et lutte contre la pauvreté : quelles garanties dans un contexte contraint ?

➤ Contexte et enjeux

L'année 2025 est marquée par une aggravation des indicateurs de pauvreté et d'exclusion. Selon les derniers chiffres publiés par l'Insee (juillet 2025), 650 000 personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté en 2023, portant le taux à un niveau inédit depuis 25 ans¹. La DREES observe une hausse du non-recours aux droits sociaux, notamment au RSA et à la prime d'activité². Les dépenses contraintes (logement, énergie, alimentation) absorbent une part croissante du budget des ménages modestes, atteignant plus de 35 % du revenu disponible pour les déciles les plus bas. En parallèle, le secteur de l'hébergement social, les dispositifs d'accès au logement, les aides aux associations locales et les acteurs médico-sociaux font face à des tensions structurelles persistantes. Face à ce contexte, il apparaît essentiel que la France se dote d'un objectif ambitieux de réduction de la pauvreté et des moyens d'y parvenir. À court terme, le gouvernement doit cesser, dans sa quête aux économies, de faire des plus pauvres de notre pays les victimes de ses arbitrages budgétaires. Plus largement, nous devons retrouver le sens de la solidarité nationale pour construire une véritable politique globale de lutte contre la pauvreté, permettant l'effectivité des droits fondamentaux pour toutes et tous. C'est une question de démocratie et de cohésion nationale.

➤ Priorités

- **Revaloriser les minima sociaux** (RSA, AAH, ASPA) à hauteur de l'inflation.
- **Maintenir et renforcer les APL** et le « Logement d'abord ».
- **Ne pas fondre l'APL dans l'ASU** (Allocation sociale unifiée), aux contours flous. L'APL, qui n'est pas une prestation sociale comme une autre, doit être proportionnelle à la dépense réelle de logement, laquelle ne cesse d'augmenter.
- **Garantir une Allocation sociale unifiée juste et financée**, avec transparence sur les simulations et maintien des droits spécifiques (AAH, ASPA, APL).

¹ Insee, « Niveau de vie et pauvreté en 2023 », Insee Première, n°2063, 7 juillet 2025.

² DREES, « Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information », Etudes et Résultats, n°1263, avril 2023.

- **Pérenniser et étendre l'hébergement d'urgence** : maintenir les 203 000 places existantes et ajouter 10 000 places supplémentaires, avec les financements correspondants, et en finir avec l'insincérité budgétaire (engagement de François Bayrou en juillet).
- **Garantir le financement de construction neuve de logements locatifs sociaux** (3 millions de personnes sont en attente de logement social...).
- **Rétablir l'ambition initiale de MaPrimeRénov'**.
- **Pérenniser et généraliser l'encadrement des loyers.**
- **Limiter le reste à charge santé**, en refusant toute nouvelle hausse des franchises médicales.
- **Soutenir les associations** par des financements stables et pérennes, adaptés à l'inflation.
- **Renforcer l'accompagnement social**, avec de vrais moyens pour France Travail, des démarches d'« aller-vers » et la reconnaissance du droit à l'erreur.
- **Réfugiés ukrainiens** : maintenir l'engagement stoppé en 2025.

RÉGULATION ET TARIFICATION DES ESSMS

Des réformes (bientôt) à l'épreuve du terrain ?

➤ Contexte et enjeux

Dans un environnement en constante évolution, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) sont confrontés à des enjeux complexes relevant à la fois du pilotage et de la gestion financière, des ressources humaines et de l'adaptation des accompagnements aux besoins changeants des populations vulnérables. Les réformes actuelles des modèles tarifaires (SERAFIN-PH, tarification des CHRS, expérimentation de la fusion des sections Soins et Dépendance, etc.) sont par conséquent des préoccupations majeures qui s'inscrivent elles-mêmes dans un contexte de réforme systémique (transformation de l'offre notamment).

Les prochains mois qui verront la mise en œuvre de ces réformes tarifaires s'annoncent donc comme une mise à l'épreuve des politiques publiques dont la finalité, souhaitée par tous les acteurs, reste un meilleur accompagnement, en quantité suffisante, et de qualité, des personnes accueillies. Les ESMS s'adaptent au quotidien, et ce, depuis de nombreuses années, aux différentes réformes. Ils vont avoir besoin, dans les prochains mois, que l'État, les collectivités territoriales, les ARS, ou encore la CNSA soient à l'écoute, jouent leur rôle de pilotes des politiques publiques, mais aussi, et peut-être surtout, de facilitateurs, pour permettre la mise en œuvre d'accompagnements qui émancipent les personnes accompagnées par les acteurs du champ des solidarités.

➤ Priorités

- **Soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la réforme SERAFIN-PH** auprès des structures concernées. L'Uniopss continuera à participer aux travaux, avec l'exigence nécessaire pour tenir les objectifs réaffirmés d'un meilleur accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap.
- **Veiller à ce que la convergence tarifaire ne produise pas de « perdants ».**
- **Articuler équation tarifaire et mesure des besoins.**
- **Accompagner les professionnels** aux changements de pratiques et aux outils numériques nécessaires à la bonne mise en œuvre de la réforme.
- **S'agissant de la réforme de la tarification des CHRS** : garantir, dans le PLF 2026, des enveloppes qui ne soient pas inférieures à celles de 2025.

EMPLOI, ATTRACTIVITÉ, RH ET TRAVAIL SOCIAL

Un secteur en crise et qui alerte

➤ Contexte et enjeux

Des transformations profondes bouleversent la nature et les organisations de travail : dérèglements climatiques, pénurie des ressources et de l'énergie, ruptures technologiques (numérisation et intelligence artificielle) et vieillissement de la population active percutent le travail. Sens, finalité et rapport au travail, attractivité des métiers, conciliation des temps de vie : une amélioration significative des conditions de travail est attendue rapidement pour faire face aux difficultés de recrutement dans les métiers des associations des solidarités et de la santé.

➤ Priorités

- **Mettre en place des actions concrètes et des budgets à l'aune des besoins**, face à la crise majeure que vit le secteur de l'action sociale (pénurie de personnel, attractivité...).
- **Favoriser le développement de pratiques managériales** plus horizontales et inclusives, encourageant la participation des collaborateurs.
- **Faire évoluer les organisations et les pratiques, en intégrant la donnée climat** dans le dialogue social et les démarches de QVTC.
- **Questionner les conditions d'utilisation de l'IA** dans le travail social.
- **Veiller à ce que les professionnels soient formés aux spécificités des publics**, dans un contexte où les personnes à accompagner, dans les secteurs des solidarités, connaissent des situations de plus en plus complexes.